

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité enviro	onnementale					
Date de réception : 11/02/2022	Dossier complet le :		N° d'enregistrement : f09322p0051				
11/02/2022	16/02/2022		109322p0031				
1. Intitulé du projet							
Construction d'une retenue de 10 000 m3	sur la commune de Ribiers pour	le compte de l'A	ASA des irrigants de Ribiers				
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage	ou du (ou des)	pétitionnaire(s)				
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom		CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF				
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	ASA des irrigants de Ribiers						
Nom, prénom et qualité de la personne	BEAUP Patrice						
habilitée à représenter la personne morale		SAME AND REAL PROPERTY.					
RCS / SIRET 2 0 0 0 1 9 6	8 5 0 0 0 1 1 Fo	orme juridique	Association syndicale				
Joigne	z à votre demande l'annex	e obligatoire	n°1				
3. Catégorie(s) applicable(s) du table			22-2 du code de l'environnement et				
MANUSCRIEBONS CONTRACTOR	dimensionnement corresponde	AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF	seuils et critères de la catégorie				
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubric	r au regara des ques issues d'au	otres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)				
N°47 a) Défrichements soumis à	Le projet prévoit le défricheme						
autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la							
reconversion des sols, portant sur une							
superficie totale, même fragmentée, de							
plus de 0,5 hectare.							
HARDINE BURE DE LE CONTROL DE LA CONTROL DE	4. Caractéristiques générales	s du projet	Section of the sectio				
Doivent être annexées au présent formu		rubrique 8.1 du	formulaire				
4.1 Nature du projet, y compris les évent	Management and Authorities and						
Le projet consiste à augmenter la capacité							
retenue attenante de 10 000 m3, qui pourrait être alimentéé au printemps via la ressource Clarescombe, puis par le canal usinier pour les mois d'Août et Septembre, par un pompage existant, permettant ainsi de réduire la pression hydrique sur le bassin							
versant du Buëch.							

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le présent dossier a été dressé à la demande de l'ASA de Ribiers qui souhaite renforcer la capacité de stockage de son réseau par la construction d'une retenue de 10 000 m3 pour satisfaire les besoins en eau dédiés à l'irrigation et notamment pour gérer les périodes d'étiages la zone étant classée en ZRE (Zone de Répartition des Eaux).

Le projet fait l'objet de la fiche action irrigation N° BAV 12 inscrite au PGRE de décembre 2019 consistant à augmenter la capacité de stockage de la retenue existante alimentée par le torrent de Clarescombe pendant que l'hydrologie est favorable afin de ne plus prélever d'eau sur le torrent de Clarescombe en période d'étiage sur les mois d'août à septembre, et en assurant le complément éventuel par un pompage sur le canal usinier de la Durance à cette période lorsque l'hydrologie est contrainte

Cette action permettait d'économiser 20 000 m3 d'eau pendant cette période soit 4 l/s en continu sur 2 mois.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

L'emprise des travaux s'étend sur 26 000 m2 dont 21 000m2 sont à défricher. La retenue projetée aura une surface de 2.880 m2, une hauteur maximale au desuus du Terrain Naturel (TN) de 9.6m, une largeur de crête de 5m et de 60m au niveau du TN, un fruit de parement amont de 2,5/1 et 3/2 pour l'aval.

La construction de la retenue implique 8000 m3 de déblais dont environ 7000 m3 seront réutilisés. Un dispositif d'étanchétié sera installé sur le parement amont avec un système de drainage sur toute sa sous face. Un réseau de drainage sera également mis en place au fond de l'ouvrage. Un déssableur sera aussi construit à l'amont de la retenue projetée permettant la sédimentation des limons.

Les accès existants seront rétablis à l'issue du chantier. Le chemin circulable existant sera restitué en pied du parement aval de la retenue à la cote 690,00 NGF (risberme au droit de la retenue).

Un fossé d'une profondeur de 0.60m accompagné d'un merlon seront réalisés en amont du couronnement côté amont de la retenue. Une clôture de protection sera mise en place sur le couronnement. Ce fossé disposera de 2 exutoires qui aboutiront tout les 2 dans le réseau de vidange.

Avant la construction de la retenue, une conduite provisoire DN400mm sera mise en place pour l'alimentation de la retenue existante durant la phase chantier. Une ligne téléphonique sera également dévoyée en parallèle sur une longueur de 100m.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les 12 000 m3 de réserve d'eau permettront à l'ASA des irrigants de RIbiers d'assurer l'irrigation sur les 1000 ha du périmètre irrigable. Cela par l'alimentation gravitaire venant du torrent de Clarescombe la plupart de l'année et d'éventuels apports du canal usinier sur les mois d'Août et Septembre lors de l'étiage du torrent.

L'équilibre hydraulique des retenues sera atteint grâce à la conduite de liaison et au maillage des 2 conduites d'amenée (lors de l'alimentation par pompage de la retenue) / distribution (lors de l'alimentation gravitaire de la retenue). Chacune des retenues possédera ainsi son propre réseau d'alimentation gravitaire et par pompage de façon à pouvoir fonctionner avec l'une pendant l'entretien de la seconde.

Chacune des retenues pourra être vidangée séparément. Le diamètre de la vidange a volontairement été réduite à 250mm pour limiter le débit de vidange à 150l/s environ (pour vitesse de 3m/s) et éviter les risques d'entrainement rapide des matières en suspension. Il est rappelé cependant que les travaux prévoient la construction d'un dessableur qui permettra de réduire sensiblement les dépôts dans l'ouvrage avec une sédimentation des particules supérieures à 100 microns.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
Dossier de déclaration Loi sur l'Eau et demande d'autorisation de défrichement.							
2005. S. G. G. S. H. E. G.							
4 5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale de l'opération - précise	er les unités de mesure utilisées					
	eurs caractéristiques	Valeur(s)					
Emprise du projet Zone à défricher Volume utile de la réserve Surface de la retenue		26 000 m2 21 000 m2 10 000 m3 2 880 m2					
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>4</u> <u>4</u>	° 2 2 ' 3 5 " 3 Lat. 5 _ ° 8 2 ' 3 8 " 6					
Lieu dit La Flogère, 05 300 RIBIERS Section C, parcelles nº 400, 401, 441 à 447 455 à 460, 467, 474 617, 618 en PJ la leste et les surfaces		°'"_ Lat°'"_ °'"_ Lat°'"_					
Jo	ignez à votre demande les annexes n° 2	à 6					
4.7 S'agit-II d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	on d'une installation ou d'un ouvrage existant cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éval	? Oui Non X					
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui		Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEEF de type 2 n°930020432 : MASSIFS DES PRÉALPES DELPHINO-PROVENÇALES DE LA MONTAGNE DE CHANTEDUC, DU ROC DE GLORITTE, DES CRÊTES DES TRAVERSES ET DE L'ANE ET DE LA MONTAGNE DE MARE
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	×		N°FR8000052 : PArc Naturel Régional des Baronnies Provençales
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Le site d'implantation de la réserve se situe ans la zone de répartition des Eaux du bassin versant du Buëch
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?
Inciden	ces potentielles	001	Non	Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Le projet prévoit le prélèvement gravitaire du torrent de Clarescombe et par pompage du canal Usinier. A noter que ces prélèvements sont effectifs sur la retenue existante et que la construction de la nouvelle retenue a pour but d'économiser sur les mois d'Août et Septembre environ 41/s soit 20 000 m3 de prélèvement en moins dans le torrent de Clarescombe. L'objet du fonctionnement projeté étant de réduire la pression hydrique en période d'étiage sur le bassin versant du Buëch.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Le système de drainge installé fonctionnera sur les eaux de surfaces, aucune masse d'eau souterraine n'a été repérée lors de l'étude géotechnique.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les calculs de cubatures ont été réalisés à l'appui des investigations géotechniques. Ces dernières ont conduit à estimer un volume de 8 000 m3 de déblais difficilement réutilisables en remblais, dont 1 000 m3 de terre de décapage, induisant un déficit de 7 000 m3 de remblai environ (6 820 m3). Dans ces conditions, il a été pris l'hypothèse que ces volumes seront réutilisés moyennant une mise en place sur des zones moins sensibles et ce sous réserve des investigations géotechniques à réaliser dans le cadre d'une G2 PRO ou du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	×		Le défrichement ainsi que les terrassements entraînent la destruction d'espèces végétales (Ligneuses, arbustives et herbacées) et de fait la déterioration des habitats. Toutefois il est à noter qu'aucune espèce protégée n'a été inventorié lors du passage de l'écologue en Juillet 2021. La circulation des engins risque de perturber les espèces faunistiques se trouvant sur et aux abords du site. Une précaution particulière sera accordée à une zone où la présence de lézards est avérée, les travaux devront être évités de Octobre à mars-avril.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	

· 表別 第一 由 名 州州大	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X		Le projet est situé en bordure de la ZNIEFF et entièrement dans le PNR des Baronnies Provençales. Toutefois, aucun habitat d'intérêt communautaire n'est situé sur l'emprise des travaux. Cependant, la plupart es espèces d'oiseaux observées sur le site sont protégées, ainsi la période de travaux devra éviter celle de la reproduction de ces espèces à savoir du début du printemps jusqu'à la mi-Août.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet va changer la nature de l'emprise des travaux. Toutefois il s'agit d'un milieu d'ores et déjà aménagé (réserve existante) et qui restera végétalisé pour la plupart après les travaux.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le projet nécessite l'emploi d'engins de chantier qui circuleront dans l'emprise du projet, toutefois, les voies de circulation existantes suffisent à l'acheminement des engins sur la zone. Ainsi, le projet ne nécessite aucun aménagement annexe de voie de circulation.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	⊠ □	□ ×	Pendant la phase de travaux, le fonctionnement des engins sera source de bruit. Toutefois, cela sera temporaire et les périodes de travaux sont choisies pour éviter les incidences sur les espèces les plus vulnérables (Oiseaux et lézards).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×	□	Pendant la phase travaux, le fonctionnement des engins génèrera des odeurs de gaz d'échappement. Cet impact sera temporaire et limité à la phase de travaux.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	⊠	□ ×	Pendant la phase travaux, le fonctionnement des engins génèrera des vibrations. Cet impact sera temporaire et limité à la phase de travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		La vidange des ouvrages se fera dans le milieu naturel via le réseau de vidange déjà existant conservé. Afin de reduire les risques sur la vie aquatique, l'exploitant devra privilégier: La vidange des retenues progressivement en fin de saison d'arrosage par l'usage de l'eau par les irrigants ce qui est l'usage actuellement. En cas nettoyage du dessableur pendant la saison, il devra privilégier son nettoyage lorsque le débit dans le torrent de Clarecombes est élevé et procéder à des opérations de nettoyages lentes par ouverture partielle de la vanne de fond (dessablage).
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
approuvés				ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non Si oui, decir	vez ies	quelles .	
6.3 Les incide	ences du projet identil	liées a	u 6.1 soı	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, déc	rivez le	esquels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La période des travaux de défrichement devra être définie en évitant la période de reproduction des oiseaux (du début du printemps jusqu'à la mi-août).

Les travaux spécifiques à la zone de présence avéree de lézards devront se dérouler en dehors des mois d'Octobre à Mars-Avril.

Afin de reduire les risques sur la vie aquatique, l'exploitant devra privilégier :

- La vidange des retenues progressivement en fin de saison d'arrosage par l'usage de l'eau par les irrigants ce qui est l'usage actuellement
- En cas nettoyage du dessableur pendant la saison, il devra privilégier son nettoyage lorsque le débit dans le torrent de Clarecombes est élevé et procéder à des opérations de nettoyages lentes par ouverture partielle de la vanne de fond (vanne de dessablage)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Sous réserve de l'application des mesures et au regard des éléments pré-cités, le projet n'a pas vocation à impacter durablement son environnement. D'autant qu'une expertise faunistique et floristique a été menée préalablement sur le site et il n'a pas été identifié d'espèces protégées ou d'habitat d'intérêt communautaire susceptibles d'être détruits lors de la phase travaux. Les impacts identifiés ne pouvant être évités ou réduits concernent uniquement la phase de travaux et sont donc temporaires.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires						
Objet						
	1	Document CERFA $n^{\circ}14734$ intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X			
	2	Un plan de situation au $1/25~000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000$ et $1/64~000$ (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X			
,	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×			
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×			
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×			
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.				

8.2 Autres annexes v	olontairement transmises	par le maître d'ouvra	ge ou pétitionnaire
----------------------	--------------------------	-----------------------	---------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Annexe 6 - Compte-rendu d'expertise faunistique et floristique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Ribiers

le, 02/02/2022

Signature

le Blesident, Patrice BEAUP

ASA DES IRRIGANTS DE RIBIERS
Quartier du Barlandier - RIBIERS
05300 VAL BUËCH-MEQUS
Tel. 04.92.61.34.86 - asagestion of Range fr
N° SIRET 200 019 685 0601